

des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1874; et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, recommandé ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 2.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 21 mai 1873.

Ordonné, Que le dit message et le budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité).

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de sépulture des corps tirés du naufrage du steamer *Atlantio*, fourniture de cercueils, etc., et pour accorder des récompenses au Rév. M. *Ancient* et à d'autres habitants du voisinage du *Cap Prospect* qui ont sauvé des personnes du naufrage et leur ont procuré des secours (imputables à l'exercice de 1872-73), pour l'année expirant le 30 juin 1874.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de loyers, réparations, chauffage, etc., pour être distribuée comme suit :

Allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5000.00 ;

Pour perfectionner la ventilation, le chauffage et l'éclairage des édifices du Parlement, \$20,000.00 ;

Appareils de chauffage, bureau de poste de *Toronto*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour faciliter le flottage des bois, rivière *Fénelon*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de havres et quais, pour être distribuée comme suit :

Havre de *Belleville*, pour faire enlever les obstructions (crédit additionnel), \$5,000.00 ;

Quai de *Morden* et crique *Canada, N.-E.*, \$5,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouvelle-Ecosse*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux salaires et déboursés de nouveaux officiers des pêcheries et garde-pêche, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses relatives à l'inspection et à la classification des navires par le gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les familles des personnes suivantes qui ont trouvé la mort en remplissant leur service sur les chemins de fer du gouvernement, pour être distribuée comme suit :

Charles C. Carter, \$500.00 ;

William Meikle, \$300.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'organisation et au fonctionnement du gouvernement dans l'Île du *Prince-Edouard*, en sus du revenu reçu dans cette colonie, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

L'Honorable M. *Campbell* informe aussi la Chambre qu'il lui soit enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en ledit comité.